

NOUVEAU

VERS LE SOMMET DES PEUPLES

Page 15

nouvelles

19 janvier
2001

484



Double danger chez Noranda

Le béryllium... et la CSST

Page 3



est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(lucie.laurin@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographies de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Lucie Laurin

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste

publication

no de convention : 1435388

BILLET
Jean-Pierre
Paire

Beau cadeau !

Ainsi donc, une « affaire » qui au départ n'aurait jamais dû connaître un sort autre que celui d'une goutte d'eau dans l'océan des déclarations dont on peut questionner l'à-propos est devenue, par la réaction intempestive d'un premier ministre rapide sur la gâchette, une

que le départ de Lucien Bouchard n'est pas considéré comme « une immense perte » par autant de monde qu'il n'y paraissait le premier jour. Personne ne veut rien enlever aux qualités de l'homme, c'est normal, mais plusieurs n'en oublient pas pour autant les carences et les erre-



urs du messie des premiers mois, puis du premier ministre. Qu'on se souvienne seulement qu'il a encouragé Jean Rochon à saccager nos services de santé et que de façon générale, il a laissé le virus du néolibéralisme faire ses ravages partout au gouvernement, ne nous laissant finalement que la langue et la culture françaises pour soutenir nos prétentions à une société distincte de celles de l'Ontario ou de la Saskatchewan profonde.

tempête dans un verre d'eau, puis, si on en juge par l'importance qu'il lui a accordée dans sa lettre de démission, la goutte qui a fait déborder le vase. Et nous voilà pris pour nager en plein socio-politico-vaudeville. Quel beau gâchis, saperlipopette. Et surtout, quelle perte de temps, quel gaspillage d'énergies, d'encre et de papier.

Le pire dans cette histoire, c'est qu'en démissionnant de cette façon et en tenant ces propos acrimonieux envers Yves Michaud, il donne de la crédibilité aux salissures anti-Québécois que débagoulent sans réserve à travers le monde tous ces extrémistes démagogues qui, malgré d'innombrables démonstrations du contraire, ne veulent voir dans notre volonté de nous gouverner nous-mêmes que celle de pouvoir brimer, ostraciser nos minorités, juives ou autres. Merci, M. Bouchard, on avait bien besoin de ça.

On découvre peu à peu, cependant, maintenant que les trémulations habituelles en de telles circonstances commencent à s'estomper,

**Il y a
20 ans
déjà...**



Photo : Archives CSN

Les travailleurs de la Reynolds au Cap-de-la-Madeleine étaient en lock-out depuis 11 mois. Deux mois plus tard, ils rentraient au travail la tête haute, ayant obtenu une augmentation salariale de 67 pour cent qui les mettait au diapason du secteur et un vrai régime de retraite.

Double danger chez Noranda Le béryllium... et la CSST

Lucie Laurin

En octobre 2000, Raymond Haché et Robert Lauzon, travailleurs chez Noranda à Rouyn, étaient de jeunes pères de famille sains, heureux et prospères.

Le 3 novembre, on les retirait du travail. Tous deux étaient atteints de béryllose chronique, une lésion des poumons comme l'amiantose et la silicose. Une maladie incurable.

Raymond Haché n'a certes pas pensé au béryllium quand il a commencé à avoir des problèmes de respiration à l'été 1997 pendant ses vacances. « Ça cillait quand je respirais », dit-il. Les examens médicaux n'ayant rien révélé, Raymond Haché a repris son travail d'opérateur au secteur des anodes chez Noranda.

C'est en 1998 qu'en examinant un travailleur de Noranda qui se plaignait d'es-

soufflement, un pneumologue de Val-d'Or a soupçonné le béryllium. Le verdict de béryllose chronique est tombé le 18 février 1999 : deux autres travailleurs montraient alors eux aussi des symptômes semblables.

Le syndicat était atterré. En 1992, lors d'une réunion du comité paritaire des matériaux recyclés, il avait été informé de l'arrivée du lot « Brush Wellman » contenant du béryllium. Aux questions de la partie syndicale, l'employeur avait répondu qu'il n'y avait aucun danger, qu'on était « dans les normes ». Le fournisseur disait qu'il suffisait d'arroser en transvidant les barils pour empêcher la poussière de se répandre.

« À cette époque, on était préoccupés par le plomb. On a

d'ailleurs mené bien des batailles pour prévenir l'intoxication par le plomb. Et on pensait qu'en se protégeant contre ce métal, on diminuait l'exposition à tous les autres métaux toxiques », explique Raymond



Raymond Désabrais

Désabrais, président du syndicat de 587 membres affilié à la Fédération de la métallurgie.

Le béryllium est partout

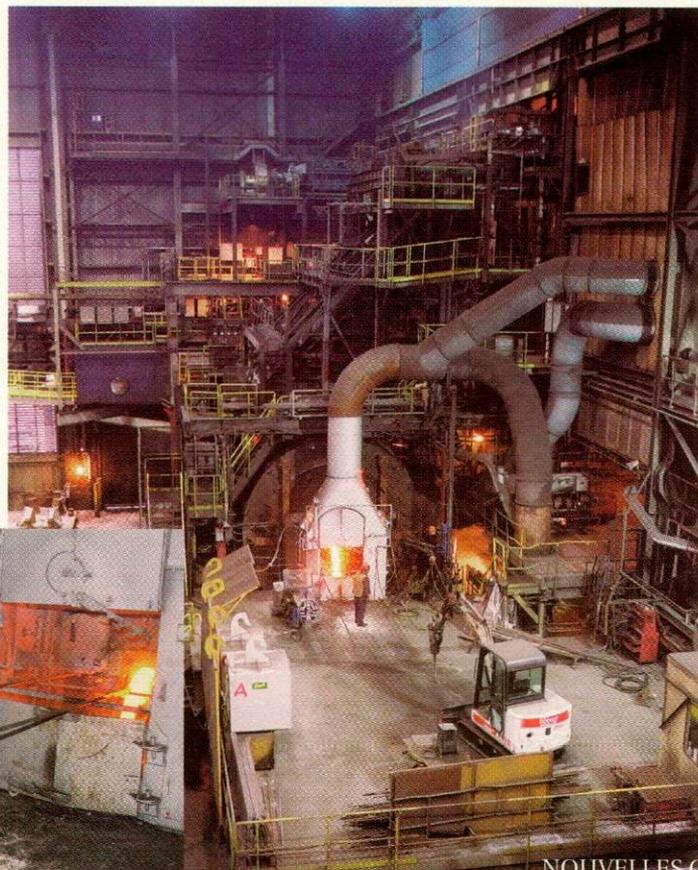
Aussi léger que l'aluminium mais aussi robuste que l'acier, très résistant à la chaleur — il fond à 1200°C —, le béryllium a d'abord été utilisé dans les armes nucléaires et les lampes fluorescentes. Puis son usage s'est répandu. Aujourd'hui, compte tenu de ses qualités, le béryllium est utilisé dans une foule de secteurs, depuis les équipements de sports jusqu'aux composantes électroniques.

Dans plusieurs industries, les risques sont élevés pour les travailleurs : la récupération des métaux, l'armement nucléaire, les céramiques de béryllium, la production du béryllium, des alliages et des oxydes, la coulée des alliages dentaires (deux hygiénistes dentaires sont décédées de béryllose aiguë), la production et l'usinage du béryllium-cuivre et l'usinage de précision du métal et des alliages. Sont aussi exposés ceux et celles qui travaillent près des procédés comme les gardiens de sécurité, ceux qui soulèvent les poussières et les employé-es de bureau.

À l'usine Noranda de Rouyn, où l'on traite annuellement 100 000 tonnes de matériaux recyclés pour en extraire le cuivre et d'autres métaux précieux, les travailleurs sont donc en contact direct avec le métal toxique. Mais fait troublant, des chauffeurs de taxi qui véhiculent les travailleurs d'un secteur à l'autre sans jamais y pénétrer ont été déclarés allergiques au béryllium, tout



Raymond Haché est frustré : « Noranda ne semble pas soupçonner la gravité de la situation. » Il est prêt à participer activement à la bataille que mène son syndicat pour que les victimes de béryllose conservent leur régime de retraite et leurs avantages sociaux.





comme deux infirmières qui n'ont jamais quitté le service de santé !

Un poison invisible

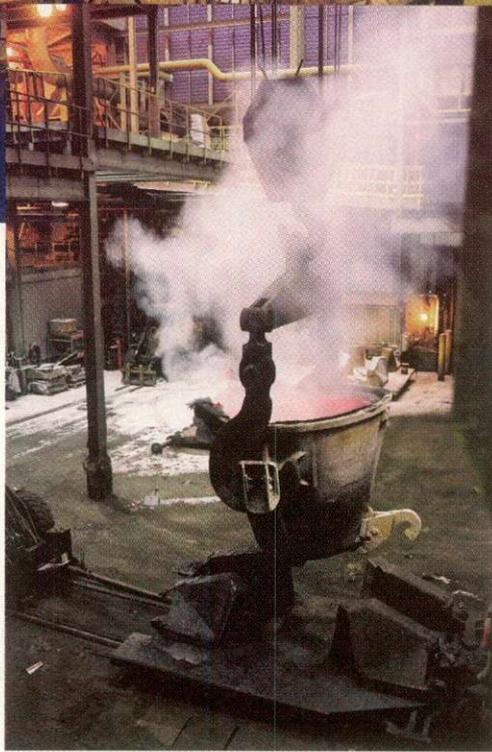
Inoffensif à l'état solide, le béryllium devient toxique sous forme de poussière et de fumée. Sa poussière est tellement fine qu'elle peut demeurer en suspension durant dix jours. C'est plus qu'il en faut pour tapisser généreusement les parois des poumons de ceux qui l'aspirent...

C'est dans les années 1940 qu'on a commencé à soupçonner les effets du béryllium sur la santé. La limite d'exposition a alors été établie à 2 microgrammes par mètre cube. Cette norme a été considérée sécuritaire jusqu'au jour où des tests plus précis permirent de dépister des cas de sensibilité et de béryllose chronique. C'était dans les années 1990.

La béryllose peut apparaître en deçà de trois mois après la première exposition, tout comme plus de 30 ans après la dernière. Elle se manifeste par la toux, l'essoufflement, les douleurs dans la poitrine, la fatigue, et peut être soulagée — mais non guérie — par la cortisone.

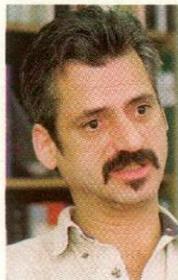
Comment savoir ?

Pris de court, le syndicat a essayé d'évaluer l'ampleur des dégâts. Combien de travailleurs avaient touché à ce produit durant toutes ces années ?



Combien étaient malades ? Et comment empêcher que d'autres soient atteints ?

« Nous avons demandé l'intervention du CLSC, l'aide de la CSN et de la fédération et nous avons négocié un protocole de dépistage avec l'employeur. Jusqu'ici, 545 personnes de l'usine ont passé le test de dépistage du CLSC. Mais l'employeur n'a pas respecté le protocole et a fait subir un autre test sur ses propres bases à 85 personnes, cadres et salariés. Comment avoir un portrait



Jacques Turpin vice-président responsable de la santé-sécurité-environnement

exact de la situation si le CLSC ne peut centraliser tous les dossiers ? », demande Jacques Turpin, vice-président responsable de la santé-sécurité-environnement, qui s'interroge également sur la validité des tests patronaux.

Des résultats qui inquiètent

Cinq travailleurs, atteints de béryllose chronique et retirés du travail, sont indemnisés par la CSST. L'un d'entre eux s'est vu reconnaître jusqu'à 55 pour cent de déficience pulmonaire. Trois autres travailleurs, également atteints, attendent la confirmation de la CSST.

Par ailleurs, 20 personnes (incluant des sous-contractants) ont été déclarées hypersensibles au béryllium. Étant allergiques à ce métal toxique, elles peuvent à tout moment développer la maladie et il leur faut à tout prix éviter d'entrer en contact avec le béryllium. Dix pour cent environ des « sensibilisés » développent la maladie.

« Ces travailleurs n'ont droit à aucune indemnité. Nous négocions une assignation temporaire pour eux dans un secteur où le béryllium est en dessous de 0,01 microgramme par mètre cube en moyenne pendant huit heures. C'est le taux recommandé par l'IRSST », explique Jacques Turpin.

Toujours aussi mesquine, la CSST...

Pendant ce temps, la CSST qui, pas plus à Rouyn qu'ailleurs n'est à la hauteur, a déjà commencé à harceler les travailleurs indemnisés. Ignorant ce qu'est le tact, dépourvue de sensibilité, l'agente de réadaptation applique avec un zèle enragé les nouvelles directives émises il y a quelques années sur l'indemnisation des maladies professionnelles en vue d'éjecter les victimes le plus rapidement possible du système. À ces jeunes dans la trentaine qui viennent de voir leur avenir s'écrouler, elle parle déjà, après deux mois d'indemnisation, de retourner aux études pour dénicher l'emploi minable qui aura l'incomparable mérite de mettre fin aux prestations de la CSST.

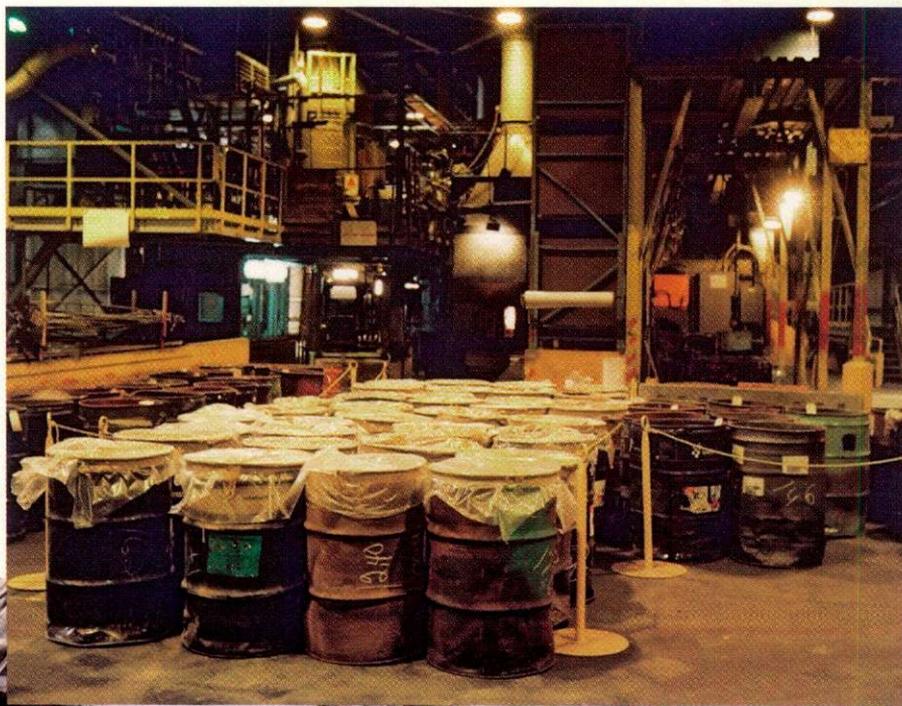


Robert Lauzon en a perdu le sommeil. « Ce sont les autres, ceux de la CSST, qui statuent sur mon avenir, celui de ma femme et de ma fille », dit-il.

fin aux prestations de la CSST.



Barils de matériaux recyclés provenant d'usines de transformation des États-Unis.



Robert Lauzon, 30 ans, est révolté. « Noranda peut dormir sur ses deux oreilles. Même pas besoin de faire de congédiements administratifs : la CSST se charge de la job sale. Moi, je n'aimais pas étudier. J'ai lâché l'école pour Noranda, où je fais un travail que j'aime. Et si je n'en trouve pas, de job, je fais quoi ? Qui va payer pour ma fille qui, elle, aime ça étudier ? »

Et Raymond Haché de renchérir : « C'est bien beau, retourner aux études, mais quel est l'innocent qui va engager un gars qui a les poumons finis ? »

Agir sur le milieu

En même temps qu'il réclamait des tests pour dépister la maladie, le syndicat multipliait les pressions pour que soit nettoyé le milieu de travail et pour empêcher l'entrée de nouveaux matériaux recyclés contenant du béryllium. Brush Wellman a été mis sur la liste noire. Certains progrès ont été enregistrés — beaucoup trop lents, de l'avis du syndicat. « En comité paritaire, nous avons commencé par deux secteurs (il y en a dix) et nous avons identifié 21 problèmes à corriger. Les problèmes ne sont pas encore tous réglés, dont certains importants comme la captation de la poussière à la source aux



points de chute et l'arrêt du balayage à sec et du soufflage... », dit Jacques Turpin.

« En fait, la compagnie réagit quand on fait un droit de refus, lance Raymond Désabrais. Mais c'est la CSST, alors, qui se traîne les pieds et qui se montre complaisante envers Noranda. »

Il faudrait, évidemment, éliminer le problème à la source. Ce qui veut dire, pour le seul secteur des matériaux recyclés, un investissement de 15 millions de dollars. Les actionnaires, c'est sûr, applaudiront si Noranda opte plutôt pour les équipements de protection individuels. Et tant pis si la

béryllose détruit au passage quelques poumons de plus...

Le Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda (CSN) a été le premier au Québec à se trouver confronté au problème du béryllium. « Une distinction peu enviable », commente le président. Mais à tout le moins souhaite-t-il vivement que l'expérience serve à d'autres. Et que des syndicats qui soupçonneraient la présence de béryllium dans leur milieu de travail agissent immédiatement avant d'être acculés à réagir. Et avant que d'autres travailleurs dans la force de l'âge voient leur avenir s'écrouler.

Cartes de circuits imprimés faisant partie des matériaux traités par Noranda.

En 2001

La CSN sera là, vigilante, sur tous les fronts



Lucie Laurin

Traçant devant la presse, le 28 décembre, le bilan de l'année 2000 et esquissant les perspectives de celle qui commence, le président Marc Laviolette a annoncé que la CSN renforcera sa vigilance et développera des alliances.

Le président de la CSN n'a pas été tendre pour le gouvernement du Parti québécois, rappelant qu'il a franchi le cap de la quarantième loi spéciale en quatre mandats. Sa dernière a frappé le syndicat d'entretien de la STCUQ « un mois après sa loi pour protéger le "droit" des marchandises et quelques jours avant sa condamnation sans appel du simple citoyen Michaud qui exerçait son droit de parole. C'est une tendance inquiétante ».

Marc Laviolette n'avait pas non plus de fleurs à lancer au gouvernement fédéral, « qui demeure résolument imperméable à toute préoccupation sociale ». L'heure n'est certes pas au relâchement pour les forces progressistes, a-t-il dit.

Continuer de syndiquer

Et tout d'abord, la CSN continuera de syndiquer. Elle maintiendra son appui aux camionneurs en dépit des obstacles et des coups de force. Marc Laviolette a indiqué que tous les camionneurs congédiés ont été réintégrés et que les auditions des premières requêtes en accréditation déposées en janvier 1999 devant

le CCRI ont maintenant commencé. La grève a permis d'atteindre l'un des objectifs économiques visés : de grandes compagnies maritimes ont haussé le prix du conteneur de 50 \$ à cause, entre autres, de la grève, et 20 \$ de cette augmentation sont allés aux camionneurs, a-t-il ajouté.

La CSN poursuivra ses efforts également du côté de McDonald's, en ce sens qu'elle continuera de répondre aux demandes des jeunes, fort nombreuses, l'exemple de la rue Peel ayant apparemment donné des ailes à d'autres employés de la multinationale antisyndicale.

« Nous resserrerons la surveillance »

Pour la CSN, les deux gouvernements sont à surveiller de près pour leur mauvaise utilisation des fonds publics et leur manque de transparence, « le gouvernement fédéral, qui a déclenché des élections avant d'avoir respecté son engagement de réinvestir une partie des sommes volées à la caisse d'assurance-emploi, et le gouvernement québécois, qui est en train de céder en douce nos réseaux publics au secteur privé ».

Plusieurs commissions parlementaires qui se tien-

dront cette année intéressent vivement la CSN : sur les modifications au Code du travail du Québec, sur la concentration de la presse et sur les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Créer et renforcer des alliances

Le président Laviolette a rappelé que la CSN participe activement, avec d'autres groupes progressistes, à une coalition qui entend faire contrepoids au Sommet des 34 chefs d'États des Amériques en avril à Québec, et que la campagne intersyndicale unitaire sur les groupes prioritaires en santé-sécurité se poursuit.

« Beaucoup de défis nous attendent encore cette année. Sur le plan syndical, mais aussi sur le plan social. La CSN entend poursuivre ses efforts et s'allier à ceux et celles qui ont l'objectif de faire reculer l'injustice et les inégalités. Cette année encore, la CSN sera là, vigilante, sur tous les fronts », a conclu Marc Laviolette.

Le président Marc Laviolette a annoncé que la CSN maintiendra son appui aux camionneurs en dépit des obstacles et des coups de force.



Le projet de loi ne contient rien qui pourrait éviter d'autres Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal.

La création d'une Commission des relations de travail devrait empêcher le recours aux mesures dilatoires comme celles qu'utilise McDonald's pour contrer la syndicalisation.

Modification du Code du travail

La ministre a manqué de courage

Michel Crête

La ministre du Travail du Québec, Diane Lemieux, a finalement déposé à l'Assemblée nationale, le 20 décembre, le projet de loi 182 modifiant le Code du travail. À la fin de février, la CSN comparaitra en commission parlementaire sur ce projet de loi.

Le président de la CSN, Marc Laviolette, s'est réjoui du fait que le projet de la ministre prévoit la création d'une Commission des relations de travail (CRT). Mais attention : « Ce projet de loi est nettement insuffisant. Il faudra se battre pour le renforcer. En plus de l'article 45 du code qui est sérieusement menacé, il manque des pièces importantes, telles la reconnaissance de l'employeur unique et un véritable droit à la syndicalisation pour les travailleurs autonomes », a-t-il dit.

Ses décisions devant être finales, la CRT devrait permettre d'accélérer le processus de syndicalisation et empêcher les mesures dilatoires que prennent des employeurs comme McDonald's pour contrer la syndicalisation.

Selon le projet de loi, l'article 45 du code pourrait être modifié afin que les accréditations et les conventions

collectives de juridiction fédérale puissent être transférées au provincial à la suite d'un changement de juridiction. Cela devrait freiner les ardeurs d'employeurs désireux de se débarrasser d'emplois syndiqués ou de rabaisser les conditions de travail d'employé-es à la faveur d'un transfert du fédéral au provincial, comme c'est arrivé chez Bell.

L'article 45 en péril

Cependant, les amendements à l'article 46 du code contenus dans le projet de la ministre Lemieux compromettent la portée même de l'article 45. Adopté en 1961, cet article doit protéger l'emploi et les conditions de travail des employé-es en cas d'aliénation, de cession ou de concession d'entreprise, à l'exception des cas de vente en justice ou faillite.

Mais le projet de loi prévoit que : « Malgré le deuxième alinéa de l'article 45, la Commis-

sion peut aussi décider, dans le cas d'une concession partielle d'entreprise, que le concessionnaire n'est pas lié par l'accréditation ou la convention collective qui lie l'employeur cédant lorsqu'elle est d'avis que cette convention dispose des conséquences d'une telle concession sur l'emploi et les conditions de travail des salariés de l'employeur cédant. »

Dans l'état actuel des choses, un tel amendement est dangereux pour la majorité des travailleuses et des travailleurs car il permettrait la non-application de l'article 45.

Employeur unique

Dans toutes les législations des autres provinces et dans le Code fédéral du travail, on reconnaît la notion d'employeur unique, c'est-à-dire que des entreprises associées ou connexes exploitées par plus d'une personne physique ou morale

constituent un seul et même employeur au sens du code. Avec une telle notion, on éviterait de longs conflits de reconnaissance syndicale, comme au Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal. Mais le projet de loi de la ministre ne contient rien en ce sens.

Enfin, selon le projet de loi, les différends sur l'équité salariale seraient confiés à la Cour du Québec. Ce n'est pas le tribunal approprié. C'est la nouvelle CRT qui devrait trancher ces questions, selon la CSN.



McDo

Des jeunes qui osent

Michel Crête et Louis-Serge Houle

Figure emblématique de la lutte des travailleuses et travailleurs du restaurant McDonald's de la rue Peel à Montréal, Pascal McDuff n'est pas le seul jeune épris de respect et de justice. D'autres rêvent avec lui de mettre fin à l'arbitraire et à l'intimidation et mènent chaque jour une bataille courageuse.

À gés de 18 ans, Maxime Crompt et Pascal McDuff ont en commun de travailler au McDo de la rue Peel. Mais aussi d'étudier au cégep, d'être passionnés de politique et de collaborer à une radio communautaire montréalaise : Radio Centre-Ville. Ils se connaissent bien.

« En parlant politique alors qu'on attendait le métro, j'ai demandé à Pascal ce qu'il pensait d'un syndicat. Il était sur la même longueur d'onde que moi, se rappelle Maxime Crompt. J'ai adressé un courriel à la CSN. Ensuite, la campagne de syndicalisation a commencé », ajoute-t-il.

Après les premières réunions et la campagne de signature de cartes de membres du syndicat qui s'est faite dans l'ombre, le grand jour tant attendu arrive : le 2 août 2000, le

syndicat représentant une quarantaine d'employé-es du McDo de la rue Peel à Montréal dépose sa requête en accréditation.

Les recettes de McDo

On connaît la suite. Le franchisé Michel Marchand applique les recettes du géant du *fast food* pour faire échec au syndicat : contestation de l'unité d'accréditation, embauche de 24 nouveaux salarié-es dans l'espoir de rendre le syndicat minoritaire, pressions sur les militantes et militants du syndicat, promesses de promotion, rencontres avec les employés, etc.

À l'automne, le commissaire du travail entend les parties. Plus de trois mois après le dépôt de la requête en accréditation, il reconnaît, le 22 novembre, le bien-fondé du syndicat.

À la toute fin des délais prévus par le Code du travail, l'employeur et un avocat de pratique privée prétendant représenter des salarié-es s'adressent au Tribunal du travail pour en appeler de la décision du commissaire du travail. Le Tri-

Le comité exécutif du syndicat des travailleuses et travailleurs du restaurant McDonald's de la rue Peel, à Montréal : Patrick Bibeau, secrétaire, Pascal McDuff, vice-président, Maxime Crompt, président, et Luc Lefebvre, trésorier.

bunal convoque rapidement les parties pour le 10 janvier. Prétendant un manque de disponibilité, le restaurant et l'avocat demandent la remise de l'audience. Demande qu'a accueillie le Tribunal du travail. C'est le 30 mars prochain qu'il entendra la demande d'en appeler. Encore les mesures dilatoires qu'on connaît bien chez McDo dans le but de gagner du temps et de décourager les jeunes de se syndiquer.

Un McDo à Rawdon

À gés de 17 et 18 ans, Guillaume Lépine-Thibodeau et Benoît Desmarais-Boucher étudient et travaillent au McDo de Rawdon. Ils veulent, eux aussi, le respect. Ils œuvrent à la syndicalisation de leurs camarades de travail du restaurant. Le 9 janvier, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du McDonald's (Rawdon)-CSN a déposé une requête en accréditation syndicale auprès du ministère du Travail en vue de représenter les 25 salarié-es.



Se faire respecter

Maxime Crompton vient d'être élu président du syndicat. « Mes parents m'ont toujours dit que si on peut changer quelque chose, il faut le faire. Quand j'ai vu comment on traite les jeunes employé-es, comment on les utilise, comment on leur manque de respect, je me suis dit : il est temps de se syndiquer.

« Comment on manque de respect ? En "coupant" les heures de travail et en renvoyant les jeunes chez eux avant la fin de leur quart de travail. Les jeunes sont aussi tannés de travailler seulement six ou sept heures par semaine. Tout ça fait en sorte qu'ils n'ont pas une paye qui a de l'allure à la fin de la semaine. En plus, le système d'évaluation des salaires est mauvais. On donne des augmentations de salaire de 10 cents l'heure à des jeunes qui travaillent très fort. C'est ridicule ! »



Apprendre qu'on a des droits et les exercer

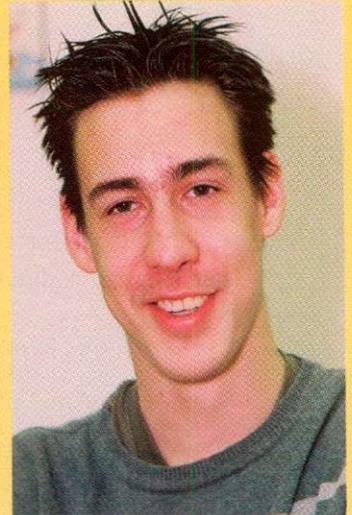
« **N**ous avons choisi un syndicat pour mettre fin à l'arbitraire et au favoritisme dans les promotions et les augmentations de salaire, dit Pascal McDuff. De plus, les employés *rushaient* parce qu'il manquait de personnel sur le plancher. C'est curieux, depuis le dépôt de la requête en accréditation, il y a plus de personnel sur le plancher. Pour s'assurer qu'on ne manque pas d'employé-es, ça prend une convention collective.

« Si McDo c'est l'école du travail, il est important que les jeunes fassent l'apprentissage de la vie syndicale. Plus tard, ils vont travailler dans un milieu syndiqué ou non-syndiqué. C'est important de savoir comment ça marche et que les jeunes ont des droits. »



En finir avec l'arbitraire

Luc Lefebvre, 17 ans, a sauté de joie lorsqu'il a appris que la CSN appuyait la volonté des jeunes de se syndiquer. « Je me suis dit, wow !, c'est du sérieux, les choses vont changer. » Il s'était vite rendu compte des effets du système de favoritisme érigé par la multinationale américaine et des conditions de travail pitoyables que subissent les employé-es. « Les gérants, qui nous disent d'aller toujours plus vite, ont un parti pris évident pour les tétéux. C'était comme ça avant le dépôt de la requête ; c'est pire aujourd'hui, car les McCon-testaires, comme on appelle ceux qui combattent, aux côtés des patrons, l'arrivée du syndicat, peuvent le faire ouvertement et bénéficient de plusieurs avantages comme des pauses prolongées chaque fois qu'ils le veulent, des repas gratuits plus souvent que les autres, etc. »



Contre l'intimidation

Vincent Crompton, 16 ans, n'a pas tardé à subir les foudres des gérants pour avoir signé sa carte d'adhésion. « Le fait que je sois le frère de Maxime m'a peut-être nui. Mais on sait que McDo ne veut pas de syndicat dans ses restaurants. » Au cours des deux derniers mois, il a été affecté aux pires tâches : l'entretien du resto et des salles de bain. « D'habitude, nous faisons ce travail à tour de rôle. Mais là, c'est comme si on voulait me punir. Les gérants m'engueulent souvent sans raison devant mes collègues de travail, qui n'en reviennent pas du traitement que je subis. La semaine dernière, le gérant m'a accueilli sur un ton autoritaire : " Tu nettoieras les tables, le plancher, les salles de bain, tu rangeras ceci, tu feras cela, tu laveras ceci, etc. " » Un chausson avec ça ? L'une des priorités, selon lui, est l'amélioration de la santé et sécurité du travail. « La friteuse n'est pas très sécuritaire, les brûlures surviennent très souvent. Les gérants nous disent alors de mettre un peu d'eau sur la blessure, que ça va passer. Ça n'a pas de sens. »

Les deux vitesses des centres de réadaptation

La main droite et la main gauche du gouvernement

« Quand j'ai commencé, en 1992, j'avais dans mon *case-load* de dossiers actifs en moyenne deux clients par semaine. J'en ai maintenant cinq. »

Daniel S.-Legault

Michèle Quinn est ergothérapeute au centre de troisième ligne Lucie-Bruneau, à Montréal. Elle témoigne que dans les centres de réadaptation au Québec, la pression à l'auto-financement est forte. La tentation est grande de donner la priorité aux contrats dits « payants » pour boucler leur budget. Le plus souvent, il s'agit de contrats de la CSST et de la SAAQ. Il peut aussi s'agir de cabinets d'assureurs ou d'avocats qui réclament une expertise. Au moins la moitié des postes de travail sont maintenant financés par ces organismes tiers.

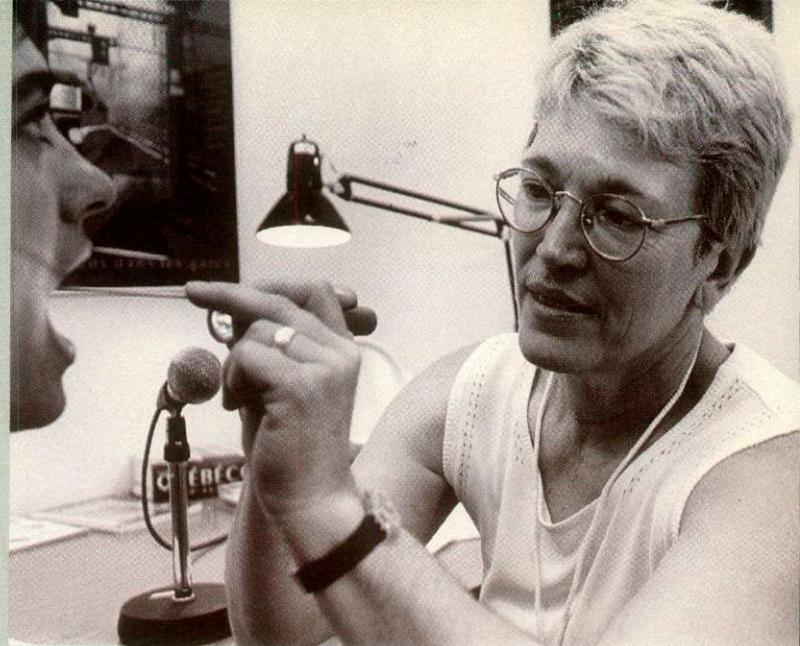
Michèle Quinn occupe un de ces postes-là. « À cause de la fluctuation des contrats lucratifs, non seulement un centre est réticent à créer des postes, mais le conseil d'administration de l'établissement menace régulièrement de fermer boutique. Tout nous incite à prendre le plus de contrats possibles... », a-t-elle constaté au long de ses dix ans de pratique. Selon le Syndicat des professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ) affilié à la Fédération des professionnelles, une bonne partie de l'absentéisme au travail — en croissance — est liée aux problèmes de stress.

Lourde bureaucratie

Si, en santé, on parle souvent de cas lourds, en réadaptation on peut parler de bureaucratie lourde. Les contrats SAAQ et CSST amènent leur lot de rapports et de statistiques, dans un

contexte très médico-légal. Par patient, ça peut aller facilement jusqu'à une quinzaine de rapports. « Les ententes prévoient des pénalités pour le centre si on produit nos rapports en retard, ou si l'attente est trop longue, dit Louis Gauthier, du SPPASQ. Et les normes de production de ces rapports sont de plus en plus sévères. »

Michèle Quinn s'inquiète. « À la CSST, les conseillers ont des exigences variées, mais cer-



tains conseillers vont "magasiner" les services jusqu'à ce qu'ils aient les rapports qui fassent leur affaire ! Un boss a déjà demandé, après avoir reçu un téléphone de la CSST, de changer la conclusion d'un rapport. Tout ça est dangereux pour notre éthique professionnelle. »

Lorsque les établissements n'ont plus les moyens de répondre aux demandes des organismes tiers, ceux-ci se tournent vers le privé, qui prolifère à Montréal. « Au moins, la SAAQ privilégie le public ; la CSST ne fait même pas cette distinction, dit Michèle Quinn. Et c'est écrit nulle part, mais la

CSST nous donne deux semaines pour prendre un client, sinon ils vont ailleurs. »

Rétablissement à deux vitesses

Cette espèce de privatisation par services a donc déjà ses effets pervers et ses victimes. Ainsi, il vaut mieux actuellement se fracturer une jambe sur la route ou au travail qu'à la maison : la réhabilitation pourra se faire dans les règles... et sans délai. Il faudra, par contre, jusqu'à 14 mois pour traiter une personne référée par le réseau de l'assurance-maladie.



Louis Gauthier



En conférence de presse, le 11 janvier, à Québec, Michèle Quinn, Louis Gauthier, conseiller en adaptation au travail, du comité exécutif du SPPASQ et président du comité de travail, Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnelles (CSN), et Francine Gagnon, ergothérapeute, de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, rendaient publics les résultats d'une enquête sur les programmes et services financés par des organismes tiers dans les centres de réadaptation. Réalisée par le groupe MCE Conseil, l'étude avait été commandée par le Syndicat des professionnels des affaires sociales du Québec (FP-CSN).

Des étrennes pour tout le monde

Jean-Pierre Larche

Un beau cadeau de Noël pour les 1745 travailleurs de la Station Mont-Tremblant — et les amateurs de ski ! Le 22 décembre, les syndiqués de la station de ski ont entériné une nouvelle convention collective pour les cinq prochaines années, dont les gains majeurs se situent au niveau de la sous-traitance.

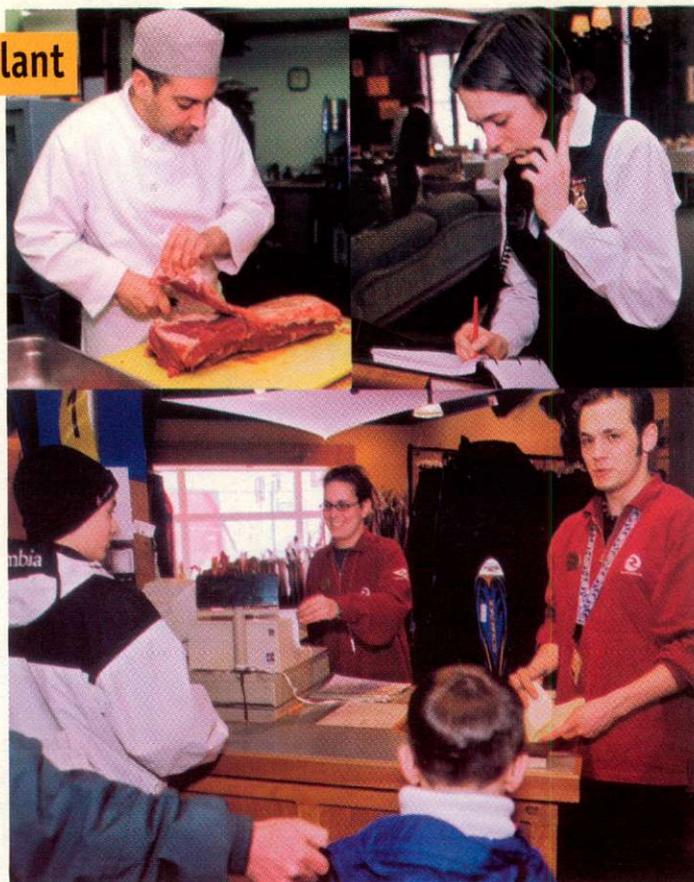
C'est qu'une menace de voir leur travail confié à des sous-traitants planait de façon permanente au-dessus de la tête des travailleurs des services administratifs, de la restauration, des boutiques et magasins, de la montagne, des pentes et de l'école de ski, des golfs, de la source aquatique, de l'hébergement et de l'entretien des bâtiments du Mont-Tremblant.

Durant la période couverte par l'entente, l'emploi se verra donc protégé du fait d'un engagement écrit de l'employeur

à ne confier aucun service actuellement offert par les syndiqués à l'Association de villégiature de la Station Mont-Tremblant. De plus, l'employeur est tenu de soumissionner pour l'obtention de tout contrat pouvant être effectué par ses employé-es.

Un bon règlement

Si le syndicat souhaitait au départ un contrat de trois ans, il a accepté une durée plus longue justement parce que la présente convention donne d'ex-



Pour les employés du Mont-Tremblant, la protection des emplois contre les recours à la sous-traitance était la priorité durant ces négociations.

cellentes garanties aux travailleurs contre les recours à la sous-traitance.

Quant aux salaires, les tra-

vailleurs verront leur chèque de paie gonflé de trois pour cent par année, jusqu'en 2004.

Employés d'entretien de la STCUQ Une loi spéciale, pourquoi ?

Michel Crête

Les 250 employé-es d'entretien de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) ont maintenu au travail 90 pour cent des effectifs pendant leur grève ? Accepté l'idée d'une trêve ? Renoncé à leur droit de grève pour une période de plus de trois mois ? Veulent relancer la négociation ? Qu'à cela ne tienne ! Québec a adopté, dans la soirée du 15 décembre, une loi spéciale contre eux.

La loi spéciale reconduit leurs conditions de travail jusqu'au 31 mai. Assistés d'un conseil de médiation, employeur et syndicat ont jusqu'au 31 mars pour s'entendre. Sinon, un arbitre imposera, au plus tard le premier juin, la nouvelle convention collective. Assortie d'amendes importantes, la loi spéciale interdit la grève jusqu'en 2004.

« La STCUQ a été de mauvaise foi en négociation », dénonce le président du syndicat, Serge Lemelin. Aussi, la loi prévoit-elle, à défaut d'un accord entre les parties, la nomination d'un enquêteur pour examiner les relations de travail à la société. De plus, la loi interdit à la société d'augmenter ses ta-

rifs d'ici le mois de juin.

« Il est tout à fait odieux qu'un gouvernement dépose une loi spéciale alors que les syndiqués jouent les règles du jeu », a déclaré le président de la CSN, Marc Laviolette.

Les employé-es d'entretien de la STCUQ revendiquent notamment la parité salariale avec leurs camarades de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).





Doubletex

Enfin la négociation !

C'est le 18 janvier que la négociation de la première convention collective des 300 employés de Doubletex, à Montréal, a reçu son coup d'envoi. Les porte-parole du syndicat ont déposé le projet de contrat de travail aux dirigeants de l'usine de production de coton, de lycra, de nylon et de polyester située dans la *Cité de la Mode*, le quartier de la fabrication textile dans la métropole. L'amélioration des conditions et des horaires de travail ainsi que

les augmentations de salaire figurent au nombre des revendications des syndiqués. Pour toucher une paye raisonnable, ils doivent absolument faire des heures supplémentaires. En assemblée générale le 10 décembre, c'est à l'unanimité qu'ils ont voté en faveur de leur projet de convention collective. Le syndicat a été accrédité le 25 août dernier. Ça faisait sept ans déjà que les travailleurs rêvaient d'un syndicat.

M.C.

Paniers de Noël

Mille mercis !

En plus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle (FDP), chacune et chacun des congédiés pour activités syndicales, grévistes et lock-outés membres de la CSN ont reçu 125 \$ de plus « pour passer la période des Fêtes ». La 17^e édition de la campagne *C'est Noël pour tout le monde* a permis de recueillir pas moins de 49 503 \$ dans nos rangs. « Chaque geste de solidarité est important. Et au nom de nos camarades qui se battent pour améliorer leurs conditions de vie et de travail ou encore pour se syndiquer, je vous dis mille mercis ! », a déclaré Denise Boucher, vice-présidente du comité exécutif de la CSN et responsable de la campagne.

M.C.

Décès de Paul-Émile Petit

Conseiller syndical de la CSN pendant 21 ans au Conseil central de Montréal et au secteur de la construction, fondateur de la Coopérative d'habitation de Saint-Léonard puis maire de la petite municipalité du

même nom qui ne comptait à l'époque que 8000 habitants, Paul-Émile Petit, décédé le deux janvier, fut aussi directeur de la Maison Christophe-Colomb. *Nouvelles CSN* offre ses condoléances à sa famille et à ses amis.

R.D.

Chargé-es de cours

L'Abitibi emboîte le pas

Réunis le 16 janvier en assemblée générale à Rouyn-Noranda, les membres du syndicat des chargé-es de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ont voté à 93 pour cent la proposition d'exercer des moyens d'action incluant la grève si nécessaire.

Le président du syndicat, Claude Bédard, souligne que « c'est principalement la question du rattrapage salarial qui nous mène à joindre le mouvement ».

Rappelons qu'à Hull, à Rimouski et à Montréal, les chargé-es de cours de l'Université du Québec affiliés à la FNEEQ ont adopté une proposition semblable avec des majorités impressionnantes.

F.D.

Un journaliste au Rwanda

L'amour et la guerre

Brutal, émouvant, hallucinant, horrifiant, nuancé et réaliste : le roman *Un dimanche à la piscine à Kigali* du journaliste Gil Courtemanche nous permet de comprendre le génocide au Rwanda en 1994, ainsi que ses origines coloniales et racistes.

À Kigali depuis deux ans, le protagoniste du roman, le journaliste Bernard Valcourt, tente en vain de monter un réseau de télévision digne de ce nom. Il est basé à l'hôtel des Mille-Colles, où évolue une co-

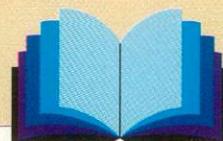
lonie de coopérants, d'experts internationaux, de policiers, de politiciens rwandais et de prostituées. Au cœur de cette chronique de guerre au temps du sida et de massacre annoncé, Valcourt est en amour avec Gentille, une serveuse à l'hôtel. Gentille est Hutue, mais elle a le malheur d'avoir les traits caractéristiques d'une Tutsie, un long corps et un teint trop clair. Ce sera sa perte, comme celle de 800 000 autres Rwandais. Truffé de poèmes de Paul Éluard, *Un dimanche à la piscine à Kigali* n'est pas



seulement bouleversant : c'est aussi un hymne à la vie.

M.C.

Un dimanche à la piscine à Kigali, Montréal, Boréal, 2000, 284 p.

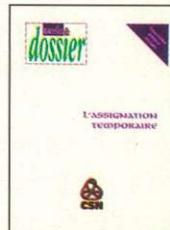


À vos livres

L'assignation temporaire

Un problème collectif

La deuxième édition révisée de la brochure CSN sur l'assignation temporaire est maintenant disponible. L'accent y est mis sur la prévention et la prise en charge collective.



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût : 4,25 \$

Frais d'expédition : 2,75 \$ pour un exemplaire ; 3,75 \$ pour deux exemplaires

Banque Nationale

Les prochaines semaines seront cruciales

Mois de janvier capital pour 125 employé-es de la télécommercialisation, du recouvrement et de la téléphonie de la Banque Nationale en poste à Montréal : leur employeur a jusqu'au 31 janvier pour conclure une convention collective satisfaisante avec leur syndicat. À défaut d'une entente entre les parties, qui ont plusieurs rendez-vous ce mois-ci, le conciliateur fera rapport au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), qui « pourra statuer sur les mesures exé-

cutoires qu'il jugera appropriées ». Dans une décision attendue et rarement vue même, rendue le 15 décembre, le CCRI a conclu que la banque a négocié de mauvaise foi dans le but de faire échec à la tentative de syndicalisation. Aussi l'organisme fédéral a-t-il ordonné à la banque de cesser toutes ces activités contre le syndicat. Il a aussi enjoint les parties à reprendre les négociations. Vingt-huit jours d'audiences sont prévus devant le CCRI.

M.C.

Rapport de la commission Clair

Première lecture

Après des mois de consultation et une tournée des régions du Québec, la commission Clair a accouché d'un rapport de 400 pages. La réaction préliminaire de la CSN à l'égard des grandes recommandations est très critique.

Premier reproche : le rapport fait fi de la plus grande part des consensus exprimés lors des

consultations et ne rappelle pas la nécessité de réinvestir dans le système. Autres blâmes : en confiant les services médicaux à un Groupe de Médecins de Famille (GMF), on fait montre de peu de courage ; même chose concernant la non-application des consensus visant à modifier le mode de rémunération des médecins et la régio-

nalisation de la RAMO. Sur la proposition d'« assurance-vieillesse », la CSN, d'accord avec le principe de l'équité générationnelle, craint toutefois que l'approche proposée ne retire les soins à domicile du panier de services.

R.D.

Grève chez Alstom

Les 250 travailleurs d'Alstom Power Canada à Sorel-Tracy (ancienne MIL) ont érigé les piquets de grève, le 12 janvier, après avoir pris connaissance du rapport de négociation. Les pourparlers achoppent sur l'ancienneté, le droit de rappel en cas de mise à pied, les horaires de travail, les familles de métier et la sous-traitance. « Le projet de convention collective patronal met

nos emplois en péril », a déclaré Mario Cournoyer, président du syndicat. La moyenne d'âge de ce groupe d'employés est de 50 ans. Le 20 décembre, les syndiqués avaient voté à 83,8 pour cent en faveur de la grève générale au moment jugé opportun. Leur contrat de travail est échu depuis le 30 avril. En février 2000,



Mario Cournoyer

l'entreprise a annoncé qu'elle se départirait de certains ateliers, qu'elle mettrait fin à certaines de ses activités et qu'au 31 décembre 2001, elle aura licencié 200 salarié-es sur 500. Alstom fabrique des composantes de turbines pour les centrales hydroélectriques.

M.C.



Qualité de l'eau

Une formation déficiente

Est-on, au Québec, en train de se préparer un tas de petits Walkerton ? « Non, répond Robert Mercier, conseiller syndical à la CSN et coauteur d'une étude portant sur le perfectionnement du personnel responsable du traitement des eaux. Mais les raisons de s'inquiéter sont quand même nombreuses. »

Pas plus les municipalités que le ministère de l'Environnement ont suffisamment investi dans la formation des personnes qui ont pour tâche de s'assurer de la qualité de l'eau de nos robinets. Le nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable prévoit un mécanisme de formation et la certification des opérateurs. « Le gouvernement doit donner des garanties au public, être transparent. Il doit associer à sa démarche les travailleurs, leurs organisations et les associations qui œuvrent dans le domaine de l'eau », affirme Robert Mercier.

R.D.

Depuis un an dans la région de Québec

3^e victoire de la CSN sur la FIIAQ

À la suite de la fusion du Foyer Chanoine-Audet et du CH Paul-Gilbert, la CSN et la Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (FIIAQ) convenaient d'un vote pour déterminer laquelle des deux organisations allait représenter les 75 infirmières auxiliaires du désormais Complexe de santé Paul-

Gilbert de Charny. Résultats du scrutin tenu par le ministère du Travail le 13 décembre : CSN 43, FIIAQ 24. Derrière ce score qui ferait l'envie de plus d'une équipe visant le Super Bowl, il y a le travail acharné et la conviction forte que la CSN est la plus compétente pour défendre les droits efficacement.

R.D.

La CSN sur Internet

<http://www.csn.qc.ca>



1. Indiquez si les énoncés qui suivent sont vrais ou faux.

- a) Définitivement veut dire « sans aucun doute, certainement ». V – F
 b) Transiger signifie « faire des compromis ». V – F
 c) On se présente au travail, on ne s'y rapporte pas. V – F
 d) Éligible et admissible sont synonymes. V – F
 e) Forger signifie « contrefaire, imiter ». V – F

Réponse. a) Faux. Utilisé dans ce sens, *définitivement* est un anglicisme. Ce mot signifie « pour toujours, une fois pour toutes ». b) Vrai. c) Vrai. « Se rapporter au travail » est un calque de l'anglais. d) Faux. Éligible signifie « qui peut être élu ». Donc, l'employer au sens de « être admissible à » est un anglicisme. e) Vrai.

2. Dans le texte suivant, trouvez les mots ou les expressions incorrectes.

« On sert un sérieux avertissement aux grévistes », affirmait quant à lui Guy Chevrette dans la saga du port de Montréal, davantage préoccupé du traitement fait à la marchandise qu'à celui infligé aux camionneurs.

« Il faut assurer la libre circulation des containers », affirmait Lucien Bouchard, en conférence de presse, dans la saga du port de Montréal. Il voulait rassurer les compagnies qui avaient placé des commandes qu'elles allaient recevoir leur marchandise. Par sa loi spéciale (une de plus !), il voulait sans doute pallier les inconvénients occasionnés par les grévistes.

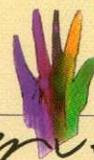
Réponse. On donne un avertissement. « Servir un avertissement » est aussi un calque de l'anglais.

Conteneur. Pas besoin d'attendre les conclusions des États généraux sur la langue française pour le savoir. Il aurait quand même pu se contenir un peu avant de voter sa Charte des droits et libertés des conteneurs.

On passe une commande. Dans ce contexte, « placer une commande » est un calque de l'anglais à éviter. On dit aussi passer un contrat, passer un accord.

Pallier les inconvénients (et non « à ces inconvénients ») est utilisé correctement. Le verbe *pallier* ne doit pas être suivi de la préposition à. D'ailleurs, dans son sens premier, ce verbe signifie « dissimuler pour sauver les apparences ». Ne pas confondre *pallier* avec *remédier* : le premier signifie corriger provisoirement et de manière incomplète, tandis que le second signifie apporter un remède de façon définitive. Ne pas confondre non plus avec *parer*, qui signifie se protéger, faire face à.

Robert Boucher



Bienvenue

De l'électricité dans l'air à Shawinigan...

Bien connue des visiteurs qui empruntent le circuit touristique de la Mauricie, la Cité de l'énergie de Shawinigan fait encore un pas vers une notoriété accrue. Les cinquante salariés qui l'animent et l'entretiennent ont décidé de s'affilier à la CSN. C'est désormais par la qualité des conditions de travail de ses employés que le célèbre centre touristique pourra rayonner encore davantage. La requête en accréditation a été déposée le 26 novembre dernier.

... et à Saint-Augustin

L'année débute sur les chapeaux de roues dans la région de Québec. Le 3 janvier, la CSN a déposé une requête en accréditation pour représenter les 60 travailleurs de l'usine de Générale Électrique située dans le parc industriel de Saint-Augustin-de-Desmaures. On y fabrique des barres omnibus (plus de 600 volts). Représentés jusqu'ici par le Syndicat canadien de l'énergie et du papier (FTQ), les employés misent beaucoup sur l'autonomie de leur nouveau syndicat et sur l'appui de la CSN pour améliorer leurs conditions de travail.

Entre esthétisme et pragmatisme

Kiamika, Val-Barrette, Beaux-Rivages, trois dénominations municipales fort jolies qui disparaîtront sans doute quand le souffle des fusions de municipalités passera inéluctablement de ce côté. C'est ce que les employés de ces agglomérations ont compris et, pour éviter que leurs

droits ne soient aussi emportés, ils ont joint le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la ville de Mont-Laurier. Les demandes en accréditation de ces 23 salariés ont été faites entre le 8 et le 16 novembre.

Y a pas que le papier qui mérite d'être traité... avec respect

À Sherbrooke, les travailleurs et les travailleuses de Pro-Conversion ont choisi de joindre la CSN. Œuvrant dans le domaine de la récupération de papier des grandes papeteries québécoises, les 13 employés pour lesquels une demande en accréditation a été déposée le 22 novembre seront affiliés à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (CSN).

Des travailleurs qui se sont fait un cadeau de Noël

Sous le sapin de Noël, les 375 employés de la Société Hostess Frito-Lay de Lauzon ont pu se réjouir de voir que le dépôt en accréditation de la CSN était enfin chose faite. Ils peuvent maintenant espérer que leur volonté de joindre la CSN ne rencontrera plus d'obstacle. L'Union internationale de la boulangerie, confiserie et du tabac a, pendant la campagne d'allégeance, commis plusieurs abus et même des actes illégaux. La CSN demande au

BCGT de tenir un vote secret afin d'établir la volonté réelle des travailleurs de l'entreprise de croustilles et grignotines.

Les employés d'hôtels siamois seront inséparables de la CSN

Le syndicat des 18 employés de la réception de la réservation et de l'audition de nuit des hôtels Classique et Lindberg situés au 2815 et au 2825 boulevard Laurier, à Sainte-Foy, ont déposé leur demande d'accréditation le 25 novembre 2000.

CPE coopérative Saint-Jean-Baptiste : Bienvenue chez vous

Les huit employées de cette coopérative qui avaient quitté la CSN en 1986 pour joindre la CEQ ont décidé de revenir chez elles. Elles souhaitent maintenant participer activement à la mobilisation menée par la CSN dans le secteur des garderies.

L'oxygène du mouvement du côté bon air

Quand on vous dit qu'à Québec il n'y a pas que le Sommet des Amériques qui s'organise. Le 11 janvier, la CSN a déposé une autre requête en accréditation, cette fois au profit des 14 travailleuses du CPE Le Colombier situé sur l'avenue Bon-Air.

Roger Deslauriers

Service de syndicalisation
de la CSN

1 800 947-6177
syndicalisation@csn.qc.ca

VERS LE SOMMET DES PEUPLES

Alumineries et mondialisation

Des conditions de travail « refondues » au gré des fusions

La mondialisation a-t-elle vraiment des répercussions sur les conditions de travail dans un pays riche comme le Canada ? Poser la question aux quelque 400 travailleurs de Reynolds à Baie-Comeau qui ont perdu leur emploi à la suite de l'achat de leur usine par la multinationale Alcoa, c'est un peu y répondre.

« Les gens d'Alcoa ont finalisé l'achat de l'usine en mai 2000 : ce n'est qu'en octobre qu'ils nous ont rencontrés une première fois pour nous faire part de leurs objectifs », répond le président du Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau-CSN, Jean-Luc Hovington, lorsqu'on lui demande comment la transition s'est effectuée. À cette heure, c'est l'équivalent de 270 postes à temps complet qui ont été retranchés sur une cible de 400.

Pourtant, sous la coupe de Reynolds, l'usine de Baie-Comeau, 24^e au monde pour ses coûts de production, était citée en exemple pour les relations patrons-employés. Le dernier lock-out y remonte à

1986. Aucun conflit de travail n'est venu entacher l'histoire de l'aluminerie depuis. Le syndicat y jouait un rôle majeur dans l'organisation du travail. Tout ça, c'est maintenant du passé.

« Nous avons maintenant très peu d'influence sur ce qu'ils font. Le plus dur à accepter, c'est que ça faisait 10 ans qu'on travaillait à transformer l'organisation du travail, à vendre cette philosophie à nos membres et ça commençait à porter ses fruits », note le syndicaliste.

La mondialisation, c'est ça aussi

Les six plus grands joueurs de l'industrie planétaire de l'aluminium, qui représentaient plus de 40 pour cent de la production mondiale en 1996, ne sont plus que quatre.

Ces transformations planétaires sont encouragées fortement par un contexte de mondialisation et de libre circulation des capitaux facilitée par des accords au sein desquels la protection des droits des travailleurs fait figure de parent pauvre. Sans

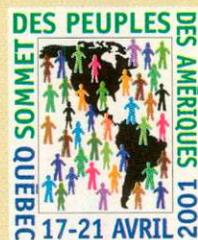
une telle protection, les travailleurs n'ont d'autre choix que de « subir ». Après tout, ceux de l'aluminerie de Baie-Comeau font maintenant face à une transnationale dont on anticipe un chiffre d'affaires de plus de 22 milliards de dollars cette année et qui exploite 26 usines d'électrolyse semblables à travers le monde !

Le saviez-vous ?

La Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), qui regroupera à terme 34 pays des Amériques, se négocie dans le plus grand secret depuis 1994. C'est la ville de Québec qui sera l'hôte du troisième Sommet des Amériques, du 20 au 22 avril prochain.

La CSN, en coalition avec plusieurs autres organismes, met sur pied de son côté le deuxième Sommet des peuples des Amériques où des intervenants des quatre coins des Amériques élaboreront des alternatives au tout-commerce.

Jean-Pierre Larche



La torture

Le Parti communiste français mène campagne pour obtenir des excuses officielles sur la torture pratiquée sur les partisans du FLN lors de la guerre d'Algérie. Les Pays-Bas demandent une enquête sur la torture infligée aux opposants dans une ancienne colonie lorsque régnait au Suriname l'homme fort Desi Bouterse. L'Italie vient de condamner *in absentia* un SS Ukrainien : Michael Seifert qui vit présentement à Vancouver ; il fut tortionnaire au camp de Bolzano.

Amnistie Internationale vient de lancer sa troisième campagne contre la torture qui persiste dans 130 pays – voir son bulletin de décembre (AGIR). Briser physiquement ou psychologiquement « l'ennemi », c'est un moyen d'imposer un dogme, d'humilier l'insoumis et, très souvent, cette tâche échoit à des militaires et à des policiers, comme du temps de Pinochet au Chili.

Trois facettes de la campagne d'Amnistie *Pour un monde sans torture* sont à



retenir : secouer l'indifférence envers ce phénomène inquiétant ; dénoncer l'industrie de la torture (appareils à décharges électriques, etc.) et pousser Ottawa à ratifier la Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture lors du Sommet des Amériques en avril.

Le retour

La tentative du président sortant Bill Clinton de rétablir la paix au Proche-Orient n'a pas eu de succès. Son successeur, George W. Bush, tentera à son heure de rapprocher Palestiniens et Israéliens. Ce sera une reprise du lent cheminement noté depuis sept ans, soit depuis les accords d'Oslo.

Outre l'écueil prévisible que constitue

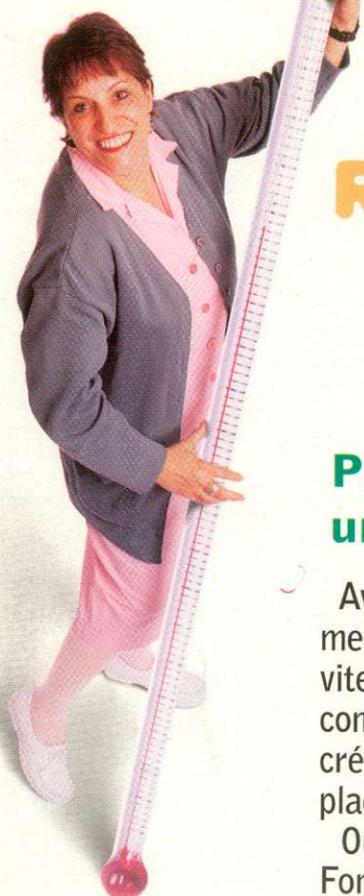
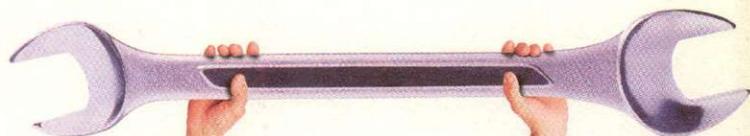
le statut de Jérusalem, des obstacles majeurs surgissent : on propose aux réfugiés palestiniens de renoncer au principe du droit au retour, droit pourtant reconnu par l'ONU (résolution n° 194). Rien ne s'améliore lorsque le plan Clinton prévoit que la plupart des 200 000 colons juifs établis dans les territoires occupés pourraient conserver leurs enclaves.

Les réticences israéliennes à ce que 3,5 millions de Palestiniens se prévalent du droit au retour s'expliquent, mais a-t-on mesuré sérieusement la forte concession qu'on suggère à ces Palestiniens ? Oublie-t-on que l'État hébreu a toujours défendu pour tout Juif le droit au retour sur cette terre, ajoutant ainsi au sentiment de spoliation des Palestiniens ? Les plus fanatiques des deux côtés se livrent à la surenchère. La paix ne devrait pas dépendre ainsi d'un coup de poker d'un politicien sur le point de tirer sa révérence.

Clément Trudel

REER

J'aime l'action!

**REER****REER**

Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.



REER FONDATION Calcul des économies d'impôt et du déboursé net selon le revenu imposable, payable en un seul montant ou par déduction à la source

	Investissement de 1 000 \$			Investissement de 5 000 \$		
	Payable en un seul montant		Par DAS J'autorise par paie 19,23 \$/semaine ma paie nette est réduite d'environ*	Payable en un seul montant		Par DAS J'autorise par paie 96,15 \$/semaine ma paie nette est réduite d'environ*
	Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé		Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé	
Revenu imposable						
13 000 \$ à 26 000 \$	614 \$	386 \$	7,43 \$	3 068 \$	1 932 \$	37,15 \$
26 001 \$ à 30 754 \$	659 \$	341 \$	6,57 \$	3 293 \$	1 707 \$	32,83 \$
30 755 \$ à 52 000 \$	709 \$	291 \$	5,60 \$	3 544 \$	1 456 \$	28,01 \$
52 001 \$ à 61 509 \$	734 \$	266 \$	5,12 \$	3 669 \$	1 331 \$	25,61 \$
61 510 \$ à 100 000 \$	767 \$	233 \$	4,48 \$	3 836 \$	1 164 \$	22,39 \$
100 001 \$ et plus	792 \$	208 \$	4,00 \$	3 961 \$	1 039 \$	19,98 \$

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Contactez votre responsable Fondaction à votre syndicat
ou notre Service aux actionnaires

514-525-5505 / 1 800 253-6665
www.fondaction.com

* Tenant compte des réductions d'impôt pour REER et des crédits d'impôt totalisant 30 % pour fonds de travailleurs, selon les règles fiscales applicables au 1^{er} janvier 2001. Les frais d'adhésion de 50 \$ ne sont pas inclus.
Note : Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.